

## **M. L. P. S.**

*Mouvement pour la Liberté de la Protection Sociale*  
165, rue de Rennes 75006 PARIS

Communiqué du 29 septembre 2006

### **Après 14 ans de mensonge**

#### **L'incroyable aveu**

Depuis 14 ans, l'Etat et sa justice ont ruiné les commerçants et les artisans en leur interdisant de faire jouer la concurrence et de s'assurer librement pour la maladie et la retraite comme les directives européennes de 1992 leur en donnaient le droit.

Or on apprend que l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), dans un rapport officiel d'octobre 2005, a enfin admis que la CANCAVA et l'ORGANIC, les organismes de retraite des artisans et des commerçants, « exercent une activité d'entreprise » et « que cette qualification les soumet au cadre défini par le droit de la concurrence ».

Les artisans et les commerçants spoliés par la justice vont pouvoir réclamer des dommages-intérêts à l'Etat pour faute lourde de la justice et exiger, en vertu du principe récemment rappelé par M. Guy Canivet, premier président de la Cour de cassation, que l'Etat exerce, à l'encontre des magistrats fautifs, l'action récursoire afin de les contraindre à participer financièrement à l'indemnisation des victimes.

Et ce sera justice !

Ci-joint : Extraits du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS).